

**FEDERATION SPORTIVE
DE LA POLICE FRANCAISE**

*CHAMPIONNAT
NATIONNAL
DE KARATE*

Mise à jour :
Assemblée Générale du 22 mars 2007

FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANCAISE
75, RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN
TEL : 01.57.14.21.36 FAX : 01.41.71.16.40
E-mail : sport.fspf@interieur.gouv.fr

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATE

I - LA COMPETITION

a) L'épreuve

Elle se déroule selon le règlement de la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux affinitaires (F.F.K.A.M.A.).

La compétition se déroule sous forme de tableaux avec repêchage pour les troisièmes places. La durée des combats est fixée à deux minutes. Toutefois, la commission technique se réserve le droit de modifier le temps de combat avant le début de la compétition. Chaque compétiteur sera obligatoirement équipé de protections de pieds.

Outre les règles citées en préambule, les compétiteurs doivent présenter leur licence et passeport F.F.B.F.S.D.A. à jour.

Modalités du séjour :

- Après-midi 1ère journée	= arrivée des délégations et début de la compétition
- 2ème journée	= compétition
- Matin 3ème journée	= départ des délégations.

b) Catégories

HOMMES : Elles sont définies par les règlements de la F.F.K.A.M.A. (fusion des 60 et 65kg).

FEMMES : Trois catégories reconnues par la F.F.K.A.M.A.

Cependant la Commission Technique se réserve le droit d'instituer une seule catégorie, si le nombre de concurrentes est limité. Les catégories de poids sont déterminées par une pesée qui a lieu avant les éliminatoires. Cette pesée est valable pour toute la durée de la compétition.

II - EQUIPES - LA PARTICIPATION

Chaque ligue peut engager une équipe composée:

- d'un C.T.L.
- de 12 compétiteurs (2 par catégories)
- de 3 compétitrices.
- de 1 masculin "Katas"
- de 1 féminine "Katas"

III - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves il est procédé aux classements suivants :

1) Classement individuel

Par catégories de poids

2) Classement par équipe

Chaque ligue peut présenter une équipe composée de 7 compétiteurs dont 5 combattent à chaque fois.

Avant chaque tour, le représentant de l'équipe doit donner à la table officielle les noms et l'ordre dans lequel les compétiteurs combattent. L'ordre peut être changé pour chaque combat mais est définitif dès qu'il est enregistré.

Dans une compétition par équipe, une équipe ne pourra participer que si elle comprend plus de la moitié du nombre prescrit de combattants.